

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2009**

**Le trente mars deux mille neuf, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes : BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, SCOLARI ;  
Messieurs :\* BOIZARD, GAUJOUR, MIRALLES, PERRET, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Etaient absents : Madame RONDELET, Monsieur BERENGER, pouvoir à madame PEYLIN.

L'assemblée prend la suite du Rotary Club, qui organisait dans la salle du conseil le concours éloquence.

Monsieur le maire ouvre la séance sur l'article paru dans le Dauphiné Libéré, sur le 5<sup>ème</sup> plan social du groupe Rossignol. 1/3 du personnel est touché par ce plan, dont 275 employés en France.

Il revient sur une information donnée par le journal TV de 20 heures. Pour la première fois, tous les syndicats défileront ensemble le 1<sup>er</sup> mai prochain. C'est une première et cela montre à quel point la situation est grave.

Il rappelle que le conseil municipal sera principalement réservé à la présentation simplifiée et le vote du budget primitif 2009.

20/2009

<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS</b>
--

Madame MONTEREMAL, Adjointe à la commission extra municipale « Vie du Village et Actions Culturelles », expose qu'une intervenant de la CAPV a confirmé que dans le cadre du contrat de développement Rhône-Alpes (CDRA) entre la CAPV et la région Rhône-Alpes, la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant de l'étude qui sera lancée pour l'aménagement du centre Bourg.

Elle expose les 4 éléments retenus dans le cadre du contrat d'agglomération du Pays Voironnais :

- Aspect social avec la construction de logements sociaux,
- Souci environnemental, avec création de voies vertes, d'espaces piétons, cycles,
- L'aspect économique avec la mise en œuvre ou la relance d'espaces commerciaux,
- La manière de monter le projet dont notamment la concertation de la population.

L'ensemble de ces critères est respecté, il est donc proposé au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

La commune de SAINT ETIENNE DE CROSSEY a pour projet d'engager une étude urbaine sur son centre bourg afin de définir un schéma d'aménagement d'ensemble et organiser la mixité des fonctions (logement, commerces, équipements publics) dans une logique de développement durable et en cohérence avec le Schéma de Secteur, le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacement Urbain élaborés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre du contrat d'agglomération du Pays Voironnais, l'action n°33-1 « Soutien aux opérations d'aménagement exemplaires » prévoit une aide pour ce type d'opération.

Le coût total de cette opération est estimée à 25000 euros et le montant de la dépense subventionnable s'élève à 25000 euros.

La commune SAINT ETIENNE DE CROSSEY sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes relative à la réalisation de cette opération, avec un taux de participation régionale fixé à 40 % soit un montant de subvention chiffré à 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter auprès de la Région Rhône Alpes la subvention indiquée dans le cadre du **CDRA**.

La consultation pour cette étude pourra être lancée semaine 15.

21/2009

L'Avant Projet Définitif des travaux d'aménagements de la rue du Magnin ayant été approuvé par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 09 février 2009, une consultation a été faite pour choisir l'entreprise chargée de l'exécution des travaux. Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre, le cabinet SINEQUANON.

L'entreprise EUROVIA a présenté la meilleure offre pour un montant de 195 152,95 € H.T soit 233 402,93 € TTC pour la solution de base.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

## LE BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances et aux associations sportives rappelle les dates événementielles, de la préparation budgétaire :

Le 27 janvier 2009 présentation du Débat d'Orientation Budgétaire,

Le 09 mars 2009, vote du Compte administratif,

Le 16 mars, réunion de travail du conseil sur le projet de Budget Primitif 2009

Transmissions régulières des différents documents explicatifs du projet de budget primitif 2009, à l'ensemble des élus,

Le 09 mars Présentation et vote du Compte administratif 2008,

Ce soir, présentation synthétique pour vote du budget primitif 2009.

Monsieur le maire, expose que de nombreuses collectivités locales votes leur budget prévisionnel fin décembre de l'année n-1. Dans ce cas de figure, elles ne peuvent reprendre les résultats de l'année et ne connaissent pas toutes les recettes. Sans envisager une telle date de vote du budget, Monsieur le maire souhaite que le calendrier du budget 2010, se situe plus dans les deux premiers mois de l'année.

Monsieur TROUILLOUD, précise qu'il est envisagé d'avancer le vote du Compte administratif pour fin janvier, ce qui permettra d'avancer le vote du budget prévisionnel, bien qu'il sera prudent d'attendre les éléments de calcul de la recette fiscale transmise par les services des impôts fonciers, en principe mi-février.

Le budget primitif 2008 atteint la somme de 5,110 millions d'euros.

Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un budget prévisionnel,

Qu'il est composé de deux sections, (fonctionnement et investissement)

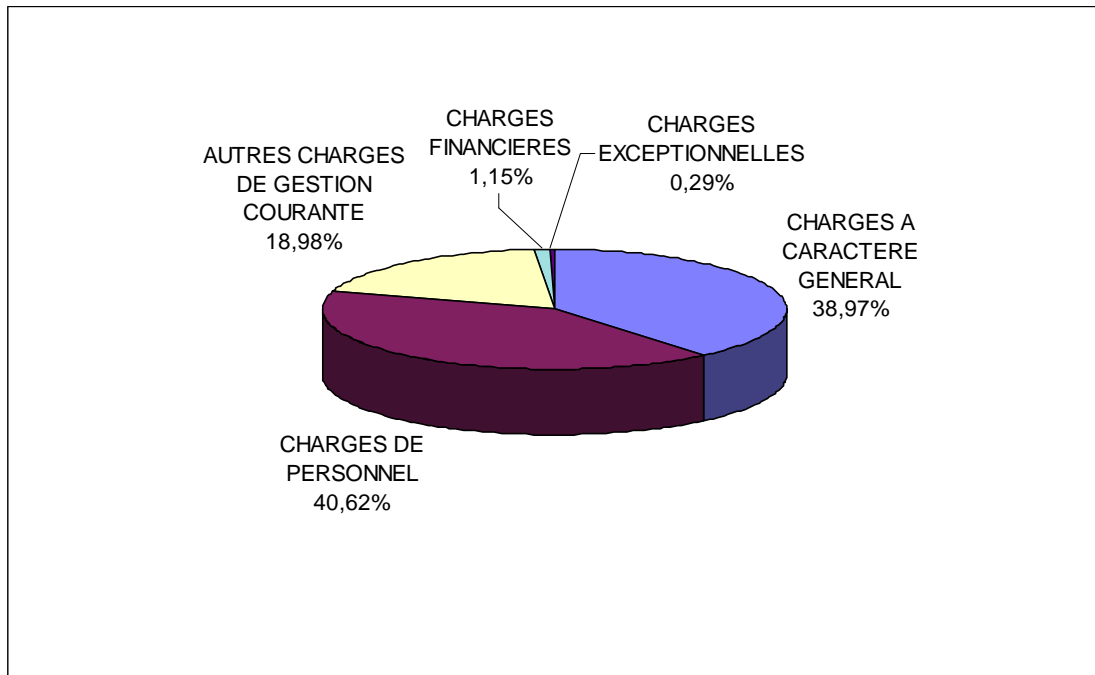
Qu'il reprend les résultats constatés au compte administratif 2008.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est à dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

**Elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 989 075,30€ dont 1 612 706,10 € de dépenses réelles de fonctionnement.**

Dont voici les grands postes :

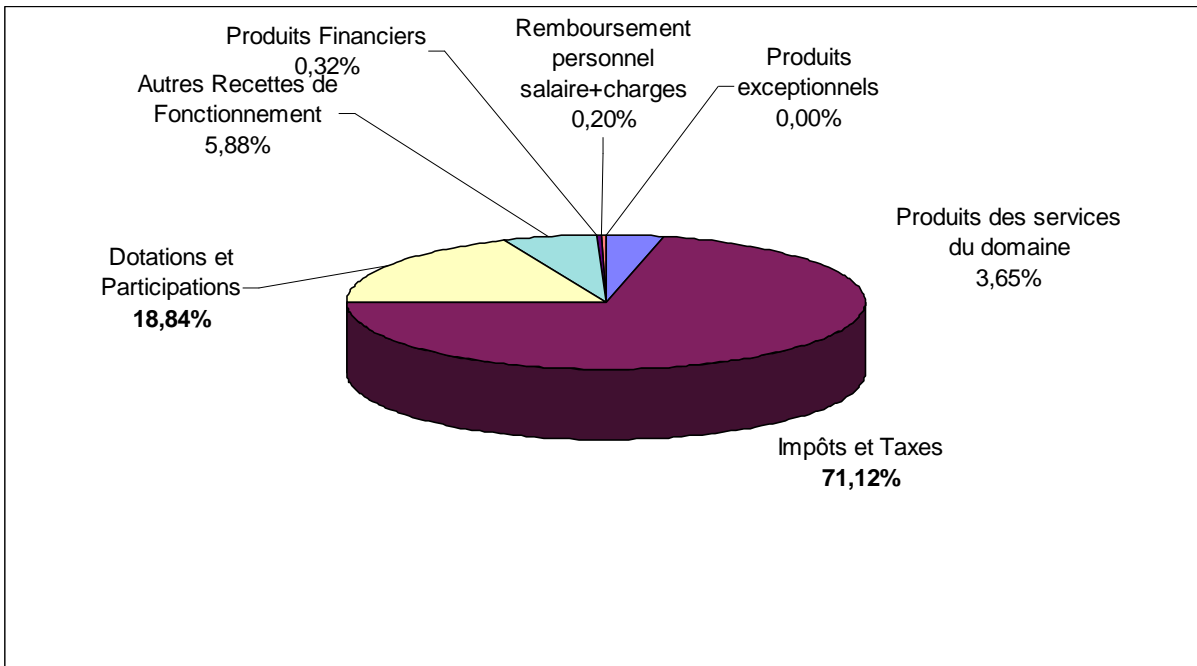
B.P 2008	Articles	Dépenses de Fonctionnement	B.P 2009	Variation %
574 757,00	O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	628 423,10	9,34
654 081,00	O12	CHARGES DE PERSONNEL	655 080,00	0,15
353 892,00	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	306 021,00	-13,53
15 755,00	66	CHARGES FINANCIERES	18 475,00	17,26
3 050,00	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 707,00	54,33
<b>1 601 535,00</b>		<b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 612 706,10</b>	<b>0,70</b>
102 940,00	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	97 450,00	
4 368,00	O22	DEPENSES IMPREVUES	16 913,00	
389 206,00	O23	Virement à la section d'investissement	262 006,20	
<b>2 098 049,00</b>		<b>Total global des dépenses de Fonct.</b>	<b>1 989 075,30</b>	<b>-5,19</b>



En face de ces dépenses figurent les **recettes de fonctionnement** suivantes :

B.P 2008		Les recettes réelles de Fonctionnement	B.P 2009	Variations %
70 290,00	70	Produits des services du domaine	72 506,00	3,15
798 730,00	73	Impôts et Taxes	1 414 613,00	77,11
1 081 770,00	74	Dotations et Participations	374 732,80	-65,36
116 709,00	75	Autres Recettes de Fonctionnement	116 861,00	0,13
26 350,00	76	Produits Financiers	6 362,50	-75,85
3 400,00	6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	4 000,00	17,65
800,00	77	Produits exceptionnels	0,00	
2 098 049,00		<b>Total recettes réelles de Fonct.</b>	1 989 075,30	-5,19
0,00	OO2	Excédent fonctionnement. Reporté	0,00	
0,00	79	Transfert de charges	0,00	
2 098 049,00		<b>TOTAUX</b>	1 989 075,30	-5,19

Le budget étant proposé en équilibre, les dépenses et les recettes de fonctionnement sont égales.

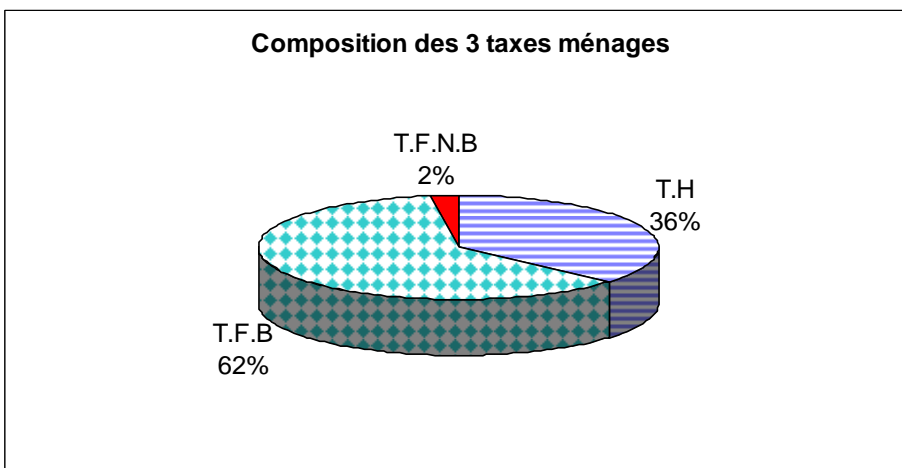


Il convient de noter une baisse de près de - 5,19% des recettes par rapport à celles prévues et réalisées sur l'exercice antérieur.

Cette baisse relativement importante, est le reflet de la crise économique actuelle. Les fermetures et ventes d'usines et d'entreprises génèrent une perte de recette de la taxe professionnelle. Cette dernière est versée à la communauté d'agglomération du pays voironnais qui la reverse aux communes. Ces modifications du tissu économique, produisent également une baisse des bases du foncier bâtis et donc du produit fiscal attendu.

Le conseil municipal propose de maintenir les taux communaux de 2008. Au vu des bases d'impositions communiquées par les services fiscaux, le produit des 3 taxes diminue de -5,68%

Les 3 Taxes ménages	Produits 08	Produits 2009	Variation %
T.H	251 048,86	262 354,50	4,50%
T.F.B	497 585,91	442 881,00	-10,99%
T.F.N.B	16 708,63	16 647,18	-0,37%
<b>Produits des 3 taxes ménages</b>	<b>765 343,40</b>	<b>721 882,68</b>	<b>-5,68%</b>



La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 121 850,40 €.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement	<b>BP 2009</b>
Etudes et Recherches	50 136,00
Licences	5 900,00
Achats de terrains et de bâtiments	610 488,00
Achats biens meubles divers	98 815,00
Plantations agencement de terrains	81 730,00
Gros travaux de Bâtiments	1 332 519,00
Réseaux Divers	682 947,00
Remb TLE + subventions Pluralis Logts sociaux	14 831,96
Capital de la dette	176 306,00
<b>Total dépenses d'équipement Brut</b>	<b>2 877 366,96</b>
Remboursement de cautions	847,00
Dépenses imprévues	66 335,44
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 120 855,40</b>
Jeux écritures TVA Electrification Rurale	995,00
<b>Soit un total de dépenses d'investissement</b>	<b>3 121 850,40</b>

### **Etudes et Recherches : 50 136 €**

Trois études sont programmées sur 2009 :

L'une pour l'aménagement du centre bourg, ce programme ne pourra se faire sans une étude préalable. Une délibération de demande de subvention pour cette étude a été prise en début de séance.

La seconde sur la faisabilité de réhabilitation de la maison "fagot", la troisième pour l'aménagement du parking qui jouxte l'église du Bourg.

Est aussi budgétisée dans cet article la cartographie des risques naturels.

### **Plantations, agencement et aménagements de terrains : 400 €.**

Il s'agit de plantations d'arbres ou d'arbustes durables dans le temps. Etant donné que de nombreuses plantations ont été réalisées les années antérieures, sur les giratoires, les parkings, les abords de bâtiments, l'enveloppe 2009 est peu importante puisque pas de gros besoins pour 2009.

### **Acquisitions : 715 203 €.**

La commune a acheté trois surfaces commerciales en état de futur achèvement, au rez-de-chaussée du bâtiment en construction dans le centre Bourg, "les terrasses de Crossey", d'autre part une enveloppe est inscrite au budget pour des acquisitions foncières de bâtiments situées dans le centre bourg.

Comme chaque année un volume est budgétisé afin de remplacer ou de compléter les équipements informatiques, mobiliers ou autre des différents services communaux, administratifs, scolaires, bibliothèque, cantine et garderie, services techniques, associations ..... Il s'agit principalement de renouvellement de matériel informatique et d'électroménager, mais également de complément d'équipements.

Constructions, Gros travaux de bâtiments : 1 332 519 €

La construction du gymnase qui s'intègre dans l'opération du complexe sportif a débuté en 2007. Des situations de travaux ont fait l'objet de mandatements sur les budgets 2007 et 2008, il reste les dernières situations à payer. L'intégralité du programme de construction du bâtiment Foot Camping Gardien est budgétisé sur cet exercice. Ce bâtiment sera édifié sur l'emplacement actuel du local foot/camping coût estimatif des travaux 457 342 €.

Une enveloppe de 78 795 est inscrite pour les édifices culturels. Il s'agit de la réfection des vitraux de l'église du bourg.

Des travaux sont prévus aux écoles (alarmes, cheneaux) pour l'aménagement des abords du nouveau restaurant scolaire, pour la pose de coursives entre la garderie et le restaurant scolaire, au foyer municipal (sono, armoire électrique) au gymnase intercommunal (pare douches, rangements).

**Les réseaux : 682 947 €.**

Voirie :

Chaque année une enveloppe importante est réservée à l'amélioration de la voirie communale, ainsi qu'aux aménagements de sécurité. Aussi une enveloppe est prévue pour la scarification de routes communales et leur revêtement, mais aussi pour les aménagements de la rue du Magnin le mur de soutènement du Sceyx, le cheminement du RD 49.

les réseaux cablés :

Il s'agit principalement du renforcement du réseau d'électrification rurale de la rue des Tilleuls, et de la mutation du poste de la Grande Forêt.

**Le capital de la dette : 176 306 €**

Il s'agit du remboursement en capital de la dette de la dette ancienne pour 27117 € de 149 189 € pour la dette nouvelle (Gymnase).

**Remboursement de cautions : 847 €**

Enveloppe en cas de besoin.

**Des dépenses imprévues pour 66 335,44 €.**

Il s'agit d'une enveloppe qui permet en cours d'année de financer des dépenses qui n'auraient pas été prévues au Budget. Il conviendra au conseil municipal de modifier le Budget par le biais de délibérations modificatives de crédits, qui doivent respecter l'équilibre budgétaire entre les deux sections (Recettes = Dépenses).

Face à ces dépenses d'équipement brut, la commune bénéficie des **ressources d'investissement** suivantes :

Articles	Libellés des recettes d'investissement	BP 2009
1323	Subventions	444 186,00
10222	F.C.T.V.A	180 000,00
10223	T.L.E	57 633,00
16412	Emprunts	1 416 400,00
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	556 353,94
21534	Cession réseau d'électrification rurale (TVA)	995,00
2762	Réseaux d'électrification récupération TVA	995,00
	<b>Sous total recettes Réelles d'investissement</b>	<b>2 656 562,94</b>
192	Différence sur réalisation d'immobilisation	0,00
281	Amortissements	97 450,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	262 006,20
OO1	Excédent d'investissement reporté	105 831,26
	<b>Total des recettes totales d'investissement</b>	<b>3 121 850,40</b>

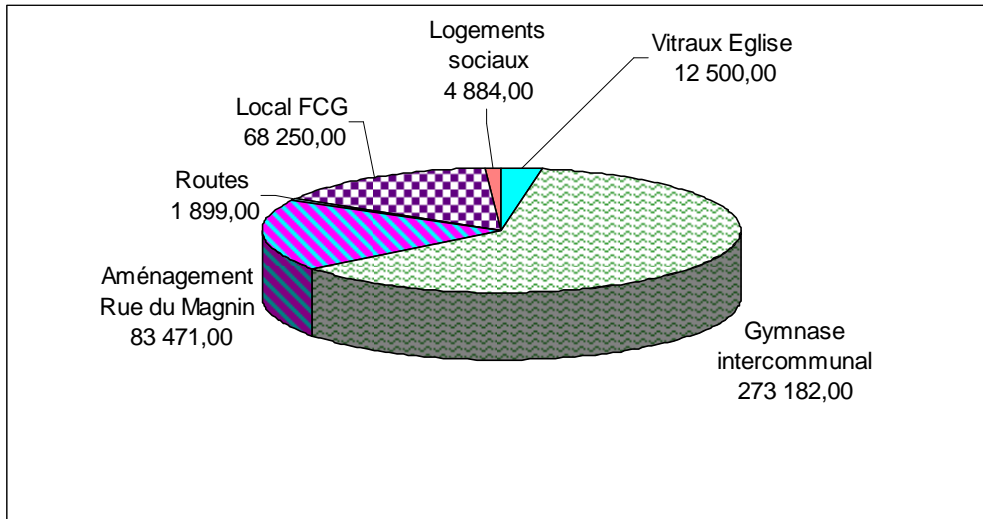
### **Les Subventions : 444 186 €**

Il s'agit des subventions allouées à la commune par le Conseil Général, l'Etat (DGE), ainsi que la Communauté de Communes du Pays Voironnais, pour des travaux d'investissement.

Les subventions sont calculées sur le montant hors taxes des travaux éligibles et inscrits en dépenses d'investissement.

Le taux de subvention varie de 20 à 30 % selon le type d'investissement éligible, 20 % pour le Complexe Sportif, 30 % pour la réalisation d'une réserve foncière dans le cadre de l'aménagement du centre village, avec plan de circulation.

Dont voici leur répartition par poste :



### **Les Dotations : 237 633 €**

Elles sont au nombre de deux :

La Taxe Locale d'Equipement (57 633 €) et le Fond de compensation pour la T.V.A ( 180 000,00€). l'Etat reverse à la commune une partie de la T.V.A ( 15,482%) payée par cette dernière sur les travaux éligibles réalisés 2 ans plus tôt. Le FCTVA est relativement important cette année en raison de la récupération de la TVA pour les travaux du gymnase payés sur 2007.

Ces recettes réelles d'investissement ne suffiraient pas à alimenter les ressources de cette section. C'est pourquoi une partie des Recettes de la section de Fonctionnement finance les investissements.

### **C'est l'autofinancement.**

Il s'agit de l'épargne nette constatée lors de la gestion n-1, l'intégralité est affectée à la section d'investissement. (Compte de recette 1068) soit 556 353,94 € ce qui représente 100 % du résultat de fonctionnement constaté lors du C.A 2008.

### **L'emprunt : 1 416 400 €**

En face de ces dépenses sont inscrites les recettes d'investissement, hors ces dernières ne permettent pas d'équilibrer le budget. Le budget primitif fait apparaître un besoin de financement de près de 1 510 000 €. Cette somme d'emprunt "d'équilibre" inscrite au BP 2009 ne fera l'objet de négociations qu'en cas de besoin. La gestion mensuelle de la trésorerie permettra de ne contracter le volume d'emprunt nécessaire suivant l'avancement des programmes.

Après discussion et délibération le projet de budget primitif présenté à l'assemblée est voté à l'unanimité.

**Vote : 18 voix pour.**

**Vote des subventions inscrites au budget primitif 2009**

**Délibération N°22**

Roger TROUILLOUD, adjoint aux finances rappelle que ces subventions ont fait l'objet d'un travail sur questionnaire complété par les bureaux des associations. Que les montants alloués sont détaillés dans la section de fonctionnement du budget primitif.

Après délibération, le Conseil Municipal par **12 voix pour, les** élu(es) membre d'un bureau d'association ne participant pas au vote, a adopté le tableau des subventions allouées aux associations. Le détail de ces subventions étant intégralement repris dans le budget primitif 2009, transmis en Préfecture de l'Isère.

**Vote des taux communaux**

**Délibération N°23**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter la pression fiscale, en maintenant les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation 8,65 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré sur le projet du budget primitif 2009, présentée à l'assemblée: Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux mentionnés ci-dessus.

**Vote du montant de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale**

**Délibération N°24**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le budget primitif du CCAS sera présenté au conseil d'administration le 31 mars. La recette principale de ce budget provient d'une subvention accordée par le conseil municipal. Il propose la somme de 7550 €.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la subvention allouée au CCAS à 7550€.

**COMMISSIONS**

Finances

Prochain réunion le 21 avril. Le gymnase intercommunal a accueilli la coupe kata enfants organisée par le Karaté club de Crossey le week-end dernier. Il faudra mettre en place une signalétique pour le stationnement du gymnase avec plans d'accès aux différents parkings voisins.

Mois d'avril marqué par de nombreux rendez-vous associations :

Le 05 avril prochain la commune accueillera une course cycliste.

Le 19 Avril Coupe kata adultes au gymnase

Le 26 Avril concours de chiens d'utilité,

Enfin les écuries de Crossey, organiseront de nombreuses manifestations.

Urbanisme

Le dossier du portage foncier avec le Pays Voironnais sera validé mardi soir.

Travaux :



Les travaux en attente suite aux réserves émises lors des réceptions de travaux, ont été fait en partie. Reste la problématique des panneaux solaires.

Les travaux sur le transformateur ROSSIGNOL, devraient démarrer fin avril.

Vie du village :

La commission souhaite faire un article sur l'aide à la personne, Monsieur Boizard adjoint aux travaux est chargé de rédiger un article explicatif sur la circulation qui sera mise en place dans le centre bourg durant les travaux d'aménagement de la rue du Magin.

Monsieur ROUDET, trouve dommage d'insérer dans les échos des feuilles volantes. Mme MONTEREMAL précise qu'il s'agit d'informations transmises par les associations et qu'il serait dommage qu'elles ne soient pas distribuées en même temps que les échos. La solution sera de ne pas les insérer dans le bulletin, tout en les distribuant avec les échos.

Scolaire :

Madame PEYLIN, adjointe, précise que les demandes de scolarisations extérieures feront l'objet d'une réponse de la municipalité une fois les effectifs de la rentrée prochaine arrêtés, la menace d'une fermeture de classe en maternelle l'oblige.

Madame MARANT, élue, demande à ce qu'un point soit fait sur les clefs mises à disposition des associations. En effet le trousseau du foyer remis ce week-end ne permettait pas l'ouverture de l'entrée côté rue du Tram.

Mr le Maire clôt la séance à 23.

Prochaine réunion de travail le 20 avril, prochain Conseil Municipal le 04 mai 2009.

**Affiche-le**